

Nom et coordonnées de l'école : Ecole primaire 9 route de Boutric 33640 ISLE-SAINT-GEORGES 05 56 72 68 10	<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE REOUVERTURE DES ECOLES- COVID 19</p> <p>Date : 9 juin 2020</p>
---	---

Circonscription DE TALENCE

Présents

Président(e) - (directeur d'école) : Mme SIROUX

Inspectrice de l'éducation nationale :	Mme BARBIER (excusée)
Equipe enseignante :	Mme HERRAIZ Mme FAREZ Mme SIROUX
Le maire ou son représentant :	M. LEMIRE M. PATROUILLEAU Mme ROUSSEIL
DDEN :	S/O
Représentants des parents d'élèves :	Mme CASTAING M. KALISKY Mme BLANCHARD-PELLETIER Mme OLIVIER

Excusés :

Début du conseil d'école : 17h45

Fin du conseil d'école : 18h05

Secrétaire de séance : T. SIROUX

INFORMATION SUR LA REOUVERTURE DE L'ECOLE

Références (communiquées aux familles par courriel le 5 mai 2020) :

- protocole sanitaire national et cadre départemental Éducation Nationale
- référentiel pour l'école primaire d'Isle-Saint-Georges

1. Modalités d'accueil (planning)

Date de réouverture de l'école aux élèves : 18 mai 2020

Modalités d'accueil de la semaine du 12 mai : école uniquement en distanciel

Modalités d'accueil à compter du 18 mai :

Classes accueillies (sur la base du volontariat des familles)	En alternance (LJ / MV)	1 fois par semaine	Temps plein LMJV
Classe 1 (PS-MS-GS)	x		
Classe 1 (CM2)			x
Classe 2 (CP-CE1)		x	
Classe 3 (CE2-CM1)	x		
Enfants de « personnels indispensables à la gestion de la crise »			x

Mme Farez, enseignante des CP-CE1, est maintenue à son domicile en télétravail, et aucun remplacement n'a pu être mis sur la classe. De ce fait, ses élèves conservent le bénéfice de l'enseignement en distance. Ils sont toutefois accueillis une fois par semaine à l'école afin de leur permettre de fréquenter le lieu. Des activités pédagogiques en lien avec les programmes leur sont proposés ce jour-là par les deux autres enseignantes sur place.

Il a été décidé en concertation pédagogique que les CM2 seraient accueillis tous les jours, d'une part du fait du caractère « prioritaire » de ce niveau, et d'autre part parce qu'ils quittent l'établissement à la fin de l'année scolaire. Si les élèves de l'école pourront bénéficier d'aménagements à la rentrée 2020 afin de pallier à d'éventuelles lacunes accumulées pendant la crise sanitaire, ce ne sera pas le cas des CM2 qui partent au collège.

2. Le protocole sanitaire

Les principes généraux du protocole sanitaire définis par le ministère de l'éducation nationale reposent sur **5 fondamentaux** :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrière :
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection du matériel
5. La formation, l'information et la communication

La rédaction du référentiel pour l'école d'Isle-Saint-Georges s'est appuyée sur ces 5 fondamentaux.

1) une distanciation d'1 m entre les personnes est à respecter, tout en tenant compte des difficultés avec les jeunes élèves. Ces gestes seront rappelés régulièrement aux enfants. De même, le respect d'une distance d'1 mètre fait l'objet de l'attention de tous et par tous, dans les différents temps de l'école (à l'accueil, pendant la classe, au moment des repas, des récréations). Les familles sont appelées à respecter la distanciation quand ils viennent chercher leur enfant ou le déposer.

2) Gestes barrière et distanciation sociale : ce sont les mesures de prévention les plus efficaces : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir unique et le jeter, saluer sans s'embrasser.

Un lavage des mains au savon pendant au moins 30 secondes en utilisant une serviette en papier jetable est assuré régulièrement (en arrivant à l'école, après les récréations, à la sortie de l'école, avant et après être allé aux toilettes). Les enfants ont pu bénéficier à leur retour à l'école d'une information pour bien se laver les mains. Des affichettes ont été disposées au-dessus des lavabos afin de leur en rappeler les gestes.

Du gel hydro-alcoolique est également disponible en classe sous le contrôle étroit d'un adulte et seulement dans le cas où un élève ne peut pas se déplacer vers un point d'eau (après avoir toussé ou éternué en classe).

Le port du masque par le personnel est obligatoire en tout temps (accueil, récréations, temps de classe). Pour les élèves de maternelle, le port du masque est proscrit. Pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque n'est pas recommandé, mais les élèves peuvent en porter s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mauvaise utilisation (ou en cas de situation médicale validée par le médecin référent).

3) le principe de la limitation du brassage des élèves : la stabilité des classes et du groupe des élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Les équipes ont organisé les groupes en fonction de ces contraintes. Une attention particulière est portée sur les points suivants : l'arrivée et le départ de l'école, les récréations.

4) la désinfection et le nettoyage des locaux et matériels et des équipements est une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les locaux sont régulièrement aérés au cours de la journée. Ils sont désinfectés à la fin de la journée (salles de classe et sanitaires), et les points fréquemment touchés deux fois par jour (sanitaires, interrupteurs, poignées).

5) la formation, l'information et la communication : il est nécessaire d'impliquer les élèves, les parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus. Un mail avait ainsi été envoyé aux familles en amont de la réouverture de l'école pour leur proposer des supports leur permettant de discuter avec leurs enfants des gestes qu'il faut appliquer au sein de l'école.

Les parents sont informés du respect des gestes barrière à appliquer et de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une **prise de température quotidienne avant de venir à l'école** et le soir en rentrant au domicile (température de moins de 37,8).

Les personnels ont quant à eux eu accès à une formation en ligne sur les gestes barrière, le port du masque et la distanciation physique.

Les élèves, le jour de la rentrée ont bénéficié en classe d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière, le lavage des mains.

Gestion d'un cas suspect ou avéré : les signes évocateurs sont la toux, l'éternuement, l'essoufflement, le mal de gorge, la fatigue, les troubles digestifs, la sensation de fièvre.

Dans le cas de la survenue d'un de ces symptômes (enfant ou adulte), la personne est immédiatement isolée dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les parents de l'élève sont appelés. Les gestes barrière sont impérativement respectés. La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des éventuelles modalités de dépistage. Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi. La personne ne peut revenir qu'après un avis médical. En cas de test positif, l'école est informée afin de contacter les autorités sanitaires et la collectivité territoriale pour les suites à donner.

3. Le temps périscolaire

Faute de personnel municipal disponible, aucune garderie n'est à ce jour et jusqu'à nouvel ordre possible.

Concernant la restauration scolaire, les parents fournissent un repas froid à leurs enfants pour la pause méridienne. Les repas sont pris dans la cour (sous le préau les jours de pluie). Un lavage des mains est réalisé avant et après le repas.

4. Bilan au 9 juin 2020

Les enfants présents se sont bien acclimatés aux nouvelles règles, et les journées se passent dans le calme et sont respectueuses, dans l'ensemble, du protocole (les quelques oublis relevant de gestes involontaires).

Nous n'avons à cette heure aucune information supplémentaire concernant les semaines à venir, ou la rentrée de septembre.

Fait à Isle-Saint-Georges, le 11 juin 2020,

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'École

Le Secrétaire de séance

